

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING,
TRADE AND
COMMERCE

Chair:

The Honourable IRVING GERSTEIN

Wednesday, November 5, 2014
Thursday, November 6, 2014

Issue No. 17

Fifth meeting on:

The present state of the domestic
and international financial system

and

First (final) meeting on:

Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod
of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act

INCLUDING:
THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-1001)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
Quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES
ET
COMMERCE

Président :

L'honorable IRVING GERSTEIN

Le mercredi 5 novembre 2014
Le jeudi 6 novembre 2014

Fascicule n° 17

Cinquième réunion concernant :

La situation actuelle du régime
financier canadien et international

et

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode
de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada

Y COMPRIS :
LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-1001)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Bellemare	Greene
Black	Hervieux-Payette, P.C.
Campbell	Maltais
* Carignan, P.C.	Massicotte
(or Martin)	Ringuette
* Cowan	Tannas
(or Fraser)	Tkachuk
Gerstein	

*Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Mockler (*November 5, 2014*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Tkachuk (*November 5, 2014*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Beyak (*October 30, 2014*).

COMITE SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Irving Gerstein

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Greene
Black	Hervieux-Payette, C.P.
Campbell	Maltais
* Carignan, C.P.	Massicotte
(ou Martin)	Ringuette
* Cowan	Tannas
(ou Fraser)	Tkachuk
Gerstein	

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 5 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 5 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 30 octobre 2014*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, of Tuesday, September 30, 2014:

Second reading of Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act.

The Honourable Senator Johnson moved, seconded by the Honourable Senator Greene, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Johnson moved, seconded by the Honourable Senator Greene, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 30 septembre 2014 :

Deuxième lecture du projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada.

L'honorable sénatrice Johnson propose, appuyée par l'honorable sénateur Greene, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Johnson propose, appuyée par l'honorable sénateur Greene, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 5, 2014
(40)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:15 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Maltais, Massicotte, Mockler, Ringuette and Tannas (10).

In attendance: Brett Stuckey and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 7, 2013, the committee continued its examination of the present state of the domestic and international financial system. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)

WITNESS:

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Jeremy Rudin, Superintendent.

The chair made an opening statement.

Mr. Rudin made a statement and answered questions.

At 5:22 p.m., the committee suspended.

At 5:24 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was moved that the senators' staff be allowed to stay in the room and that blackberries and cellular phones not be used.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 5:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 6, 2014
(41)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 5 novembre 2014
(40)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Maltais, Massicotte, Mockler, Ringuette et Tannas (10).

Également présents : Brett Stuckey et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 7 novembre 2013, le comité poursuit son étude de la situation actuelle du régime financier canadien et international. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o 1 des délibérations du comité.)

TÉMOIN :

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

Jeremy Rudin, surintendant.

Le président prend la parole.

M. Rudin fait un exposé, puis répond aux questions.

À 17 h 22, la séance est suspendue.

À 17 h 24, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est proposé que les membres du personnel des sénateurs puissent demeurer dans la salle, et que l'utilisation des appareils BlackBerry et des téléphones cellulaires soit interdite.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 17 h 35, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 6 novembre 2014
(41)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Campbell, Greene, Maltais, Ringuette, Tannas and Tkachuk (8).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Black moved:

That the Honourable Senator Tkachuk be the acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, September 30, 2014, the committee began its examination of Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act.

WITNESS:

Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada:

John J. Kendall, Solicitor.

The chair made an opening statement.

Mr. Kendall made a statement and answered questions.

It was agreed:

That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act, be reported to the Senate at the earliest opportunity.

At 10:37 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Campbell, Greene, Maltais, Ringuette, Tannas et Tkachuk (8).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière informe le comité de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Black propose :

Que l'honorable sénateur Tkachuk soit élu président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant occupe le fauteuil.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 septembre 2014, le comité entreprend son étude du projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada.

TÉMOIN :

Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada :

John J. Kendall, solliciteur.

Le président prend la parole.

M. Kendall fait un exposé, puis répond aux questions.

Il est convenu :

Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu qu'il soit fait rapport au Sénat du projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada dès que l'occasion se présentera.

À 10 h 37, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Barbara Reynolds

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, November 6, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act, has, in obedience to the order of reference of September 30, 2014, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 6 novembre 2014

Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada, a, conformément à l'ordre de renvoi du 30 septembre, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président par intérim,

DAVID TKACHUK

Acting Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 5, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:15 p.m. to examine the present state of the domestic and international financial system.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Today we are pleased to welcome Mr. Jeremy Rudin, the Superintendent of Financial Institutions, for his first appearance before our committee. Mr. Rudin was appointed to the position of superintendent for a seven-year term in June of this year.

Before joining OSFI, Mr. Rudin has worked in the federal government for 20 years. For the last six years he served as Assistant Deputy Minister of the Financial Sector Policy Branch at the Department of Finance, where he led development of policy measures to support access to credit during the global financial crisis and contributed to many other financial sector policy issues.

In addition, he represented Canada on standing committees of the Financial Stability Board. Prior to his time in the federal government, Mr. Rudin taught economics at the University of British Columbia and Queen's University. He holds degrees from the University of Toronto, Harvard, and a PhD in economics from Stanford University — a most distinguished resumé, I might add, Mr. Rudin.

I would like to remind the committee and our viewers that the role of OSFI, of which Mr. Rudin is the superintendent, is to regulate and supervise all federal financial institutions and private pension plans and, in so doing, minimize undue losses to depositors and policyholders, thereby contributing to public confidence in the Canadian financial system.

OSFI is an independent, self-financing agency that reports to Parliament through the Minister of Finance.

Mr. Rudin, it is with great pleasure that we welcome you here today. The floor is yours, sir.

Jeremy Rudin, Superintendent, Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada: Thank you very much for that kind introduction, Mr. Chair.

[*Translation*]

I am pleased to be here with you and the members of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. I look forward to talking with you about the Office of the Superintendent of Financial Institutions and my new role as superintendent.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 5 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour examiner la situation actuelle du régime financier canadien et international.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Aujourd'hui, nous accueillons avec plaisir M. Jeremy Rudin, le surintendant des institutions financières. C'est sa première comparution devant le comité. M. Rudin a été nommé en juin dernier au poste de surintendant, et ce, pour un mandat de sept ans.

Avant sa nomination au BSIF, M. Rudin était au gouvernement fédéral depuis 20 ans. Durant les six dernières années, il avait occupé le poste de sous-ministre adjoint responsable de la Direction de la politique du secteur financier au ministère des Finances. À ce titre, il était chargé de l'élaboration de mesures stratégiques visant à assurer l'accès au crédit pendant la crise financière mondiale, en plus de participer à de nombreux dossiers touchant à la politique du secteur financier.

Il a également représenté le Canada à des comités permanents du Conseil de stabilité financière. Avant d'entrer à la fonction publique, M. Rudin a enseigné l'économie à l'Université de la Colombie-Britannique et à l'Université Queen's. M. Rudin est diplômé de l'Université de Toronto et de l'Université Harvard et est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Stanford. J'ajouterai, monsieur Rudin, que c'est un curriculum des plus remarquables.

Je rappelle au comité et aux gens qui écoutent que le rôle du BSIF, dont M. Rudin est le surintendant, est de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Le BSIF est un organisme indépendant et autofinancé qui rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Monsieur Rudin, nous sommes ravis de vous accueillir aujourd'hui. Vous avez la parole.

Jeremy Rudin, surintendant, Bureau du surintendant des institutions financières du Canada : Je vous remercie beaucoup de votre aimable présentation, monsieur le président.

[*Français*]

Je suis heureux d'être ici en votre compagnie et en présence des membres du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Aujourd'hui, j'aurai le plaisir de vous parler du Bureau du surintendant des institutions financières et de mes nouvelles fonctions de surintendant.

[English]

I will begin with some background as OSFI's work as the prudential regulator and supervisor of federal financial institutions.

The key feature of financial regulation in Canada is the separation of prudential regulation from market conduct regulation. This is often called the twin peaks model and it has been adopted in a number of other countries, notably the United Kingdom and Australia.

OSFI is Canada's prudential regulator, promoting financial stability by keeping a close eye on the solvency, the liquidity, the safety, the soundness of federally regulated financial institutions. Our work covers about 400 financial institutions, mainly banks, insurance and trust companies, and over 1,200 pension plans, mainly in the private sector.

In regulating and supervising the financial institutions, we constantly ask ourselves these three questions: Are the institutions measuring, monitoring and managing their risks prudently? Do they have enough capital, that is to say, do they have enough capacity to absorb severe but plausible losses and still serve their clients? Do they have enough liquidity? That is to say, do they have enough cash or assets easily converted into cash to pay their liabilities as they come due, even if the institution comes under stress?

The regime governing the relationship between the financial institutions and their customers is known as market conduct, and it differs from prudential oversight in many respects. In Canada, it's a different agency, the Financial Consumer Agency of Canada, often known by its initials, FCAC, that oversees the market conduct of banks. For example, it's the FCAC that watches over the rules governing disclosure to customers before they enter into mortgages and the rules governing how credit limits are set for credit card holders.

[Translation]

OSFI works in close collaboration with the other members of the federal Financial Institutions Supervisory Committee, or FISC, which I have the privilege to chair. The committee has five member organizations:

[English]

So in the financial institutions supervisory committee there is OSFI, where I work, which I mentioned focuses on prudential regulation of the federal financial institutions. Also represented is the Department of Finance, and the department, as you know, develops federal legislation for the approval of recommendations

[Traduction]

Commençons par mettre en contexte le travail qu'effectue le BSIF à titre d'instance de réglementation et de surveillance prudentielle des institutions financières fédérales.

Au Canada, la réglementation prudentielle et la réglementation des pratiques financières sont deux disciplines distinctes. C'est une des caractéristiques fondamentales de notre régime de réglementation financière, un régime dit à deux piliers qu'on retrouve aussi ailleurs dans le monde, notamment au Royaume-Uni et en Australie.

À titre d'instance de réglementation prudentielle du Canada, le BSIF contribue à la stabilité financière en exerçant une étroite surveillance de la solvabilité, de la liquidité, de la sûreté et de la solidité des entités financières fédérales. Il encadre quelque 400 institutions financières — surtout des banques et des sociétés d'assurances et de fiducie — et plus de 1 200 régimes de retraite qui se trouvent, pour la plupart, dans le secteur privé.

La réglementation et la surveillance des institutions financières passent par trois questions que nous nous posons constamment. Est-ce qu'elles mesurent, surveillent et gèrent leurs risques prudemment? Est-ce qu'elles ont suffisamment de capitaux ou, autrement dit, est-ce qu'elles pourraient absorber les pertes et continuer d'offrir des services à leurs clients en cas de revers financier important, mais plausible? Est-ce qu'elles ont suffisamment de liquidité ou, autrement dit, assez d'argent liquide et d'actifs pouvant facilement être convertis en argent liquide pour honorer leurs engagements, même en situation de crise?

Le régime qui gouverne les relations entre une institution financière et ses clients, qu'on appelle pratiques financières, se distingue de la supervision prudentielle à bien des égards. Au Canada, c'est une agence différente, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, souvent appelée l'ACFC, qui supervise les pratiques bancaires. Par exemple, c'est elle qui surveille les règles visant l'information à fournir aux consommateurs qui s'appêtent à souscrire un prêt hypothécaire, et les règles qui régissent le calcul du montant maximal accordé aux titulaires de carte de crédit.

[Français]

Le BSIF travaille en étroite collaboration avec les autres membres du Comité de surveillance des institutions financières que j'ai le privilège de présider. Il se compose de cinq organismes.

[Traduction]

Donc, parmi les membres du Comité de surveillance des institutions financières, il y a le BSIF, où je travaille et dont la principale sphère d'activité est, comme je l'ai mentionné, la réglementation prudentielle des institutions financières fédérales. Le ministère des Finances y est aussi représenté. Comme vous le

to Parliament, budgets and a number of other aspects of financial policy and management.

Also represented on the committee is the Bank of Canada. The bank's main focus is monetary policy but it certainly has some financial sector-related responsibilities, particularly for the payment system and also for supporting the liquidity of the financial system as a whole. Also represented is the Canada Deposit Insurance Corporation, which ensures deposits at federal financial institutions, and the Financial Consumer Agency of Canada which, as I mentioned, administers the market conduct regulation for banks. The FCAC also leads the government of Canada's efforts to promote financial literacy.

The mandates of the various FISC members all have aspects related to financial sector policy and they complement each other. There is little or no overlap in those responsibilities by design. Together, those responsibilities compose an interlocking federal oversight framework for promoting public confidence in a strong, stable and competitive financial system.

This committee, often known as the FISC, meets regularly to share information to coordinate actions and to advise the federal government on financial system issues.

With that as background, I would like to take you inside OSFI and describe how we work. It's important to understand from the outset that OSFI's job is not to stamp out risk-taking by financial institutions. Risk-taking is an inherent part of providing financial services and the efficient and uninterrupted provision of financial services is essential for keeping the economy growing. However, we all saw in the recent financial crisis that excessive risk-taking by financial institutions, risk-taking unimpeded by sound risk management, that's lacking sufficient capital and liquidity — that's a recipe for disaster.

The ongoing balancing act for all regulators is to restrain excessive risk-taking, while allowing financial institutions to take reasonable risks and to compete effectively at home and abroad.

There are two principal facets to our work. First, we issue guidance to financial institutions. This provides them with a clear indication of what we expect of them in terms of capital, liquidity and risk management more generally. Second, we monitor closely how individual financial institutions are adhering to our guidance. That's our supervisory work.

savez, il élabore des lois fédérales en vue de l'approbation de recommandations au Parlement, il produit le budget fédéral et s'occupe de divers autres aspects liés à la politique et la gestion financières.

La Banque du Canada est aussi représentée au comité. Son principal champ de compétence est la politique monétaire, mais elle intervient également dans le secteur financier, notamment en ce qui a trait au système de paiements et au soutien de la liquidité du système financier dans son ensemble. La Société d'assurance-dépôts du Canada en fait aussi partie. Elle garantit les dépôts confiés aux institutions financières fédérales. Enfin, il y a l'Agence de la consommation en matière financière du Canada qui, comme je l'ai dit, encadre la réglementation des pratiques bancaires. L'ACFC oriente aussi les initiatives fédérales en matière de littéracie financière.

Les mandats des membres du Comité de surveillance des institutions financières comportent tous des aspects liés à la politique du secteur financier et sont complémentaires. Les attributions respectives des membres ne se recoupent pas, ou pratiquement pas. Elles ont été conçues ainsi. Ensemble, ces mandats forment un cadre de surveillance intégré qui joue un rôle déterminant dans le maintien d'un système financier solide, stable et concurrentiel, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Ce comité, qu'on appelle le CSIF, se réunit régulièrement pour communiquer de l'information, coordonner ses actions et informer le gouvernement fédéral des questions qui concernent le système financier.

Dans ce contexte, je vais maintenant vous parler des rouages du BSIF et de ses méthodes de travail. Il est important de bien comprendre que le BSIF n'a pas pour mission d'empêcher les institutions financières de prendre des risques. Dans le secteur financier, le risque fait partie de la prestation de services, et la croissance de l'économie dépend de la capacité d'offrir des services financiers avec efficacité et sans interruption. Toutefois, la dernière crise financière nous a montré qu'en l'absence de saines pratiques de gestion du risque et de suffisamment de capitaux et de liquidité, la prise excessive de risques de la part des institutions financières est le meilleur moyen d'aller droit à la catastrophe.

Toutes les instances de réglementation doivent trouver un juste milieu entre la nécessité de réprimer la témérité et celle de permettre aux institutions financières de prendre des risques raisonnables et de soutenir efficacement la concurrence ici et à l'étranger.

Les activités du BSIF s'articulent autour de deux grands axes. Le premier consiste à produire des lignes directrices à l'intention des institutions financières, qui expriment nos attentes en matière de capitaux, de liquidités et de la gestion du risque dans son ensemble. Le deuxième consiste à nous assurer que chaque institution financière observe nos lignes directrices. C'est le volet de la surveillance.

To the extent possible we stay away from detailed prescriptive rules. We prefer to rely on high-level, broadly stated principles. This allows the financial institutions the flexibility we think they need to act on their responsibility to take reasonable risks and to manage those risks. Indeed, much of our guidance requires institutions to undertake risk management activities and then to report back to us on them.

We make this a bit more concrete by giving you some examples to illustrate.

We've issued a guideline on corporate governance and, among other things, it asks institutions to ensure that their boards include members with the requisite financial services industry expertise and members who can promote sound corporate governance, particularly in overseeing risk management.

We've also issued guidance on the capital base necessary to accommodate any major losses that an institution might incur. As I said, the capital base serves as a cushion, making it possible for the institution to absorb major losses but still serve its customers.

Since the financial crisis, OSFI has significantly increased the capital requirements for banks in line with the new international standards that were established in the wake of the crisis. Moreover, the capital requirement for banks that we judge to be particularly important to the Canadian financial system as a whole is higher than that for other banks. Or, in more simple language, this means that in Canada there is extra padding in the capital cushion needed to absorb big losses if the bank gets in trouble.

Now I'd like to expand a bit on global financial reform. Canada has been and will continue to be a strong supporter of international standards in financial sector regulation. This standard setting is now being led by the Financial Stability Board, also referred to as the FSB.

International agreements on minimum norms are the best way for us to be able to impose prudent standards on our globally active financial institutions without impeding their ability to compete with foreign institutions.

That alone is a strong argument in favour of adhering to these agreements, and being seen to do so.

[Translation]

As you know, the Financial Stability Board is a G20 body coordinating post-crisis financial reforms globally. Its role is to identify key weaknesses underlying financial turmoil, potential crises, and to recommend actions to improve market and institutional resilience.

Dans la mesure du possible, nous n'imposons pas de règles normatives et détaillées. Nous préférons formuler des principes directeurs en termes généraux, ce qui laisse aux institutions financières la marge de manœuvre voulue pour s'acquitter de leurs responsabilités en prenant des risques raisonnables et en gérant ces risques. En fait, nombre de nos directives à l'intention des institutions financières portent sur les mesures de gestion du risque qu'elles doivent prendre, et dont elles doivent rendre compte.

Voyons cela de façon plus concrète, grâce à des exemples.

Nous avons publié une ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise qui demande entre autres aux institutions de veiller à ce que leur conseil d'administration compte à la fois des personnes qui ont de l'expérience du secteur des services financiers et des personnes qui possèdent les compétences nécessaires pour encourager une saine gouvernance d'entreprise, plus particulièrement en matière de gestion du risque.

Nous avons aussi publié une ligne directrice qui porte sur le capital requis pour pouvoir composer avec toute perte importante qui pourrait survenir. Comme je l'ai dit, ce capital est un coussin de sécurité qui permettrait à l'institution d'absorber les pertes considérables et de continuer d'offrir des services.

Depuis la crise financière, le BSIF a considérablement augmenté les normes de fonds propres bancaires, ce qui correspond aux nouvelles normes internationales qui ont fait leur apparition dans la foulée de cette crise. Qui plus est, les normes de fonds propres bancaires que nous estimons importantes pour l'ensemble du système financier canadien sont plus élevées que celles qui visent les autres banques. Autrement dit, le coussin de protection des banques canadiennes est mieux garni, ce qui leur permet d'encaisser les coups durs.

J'aimerais maintenant parler de la réforme mondiale du secteur financier. Le Canada est, et demeurera, un tenant de la normalisation internationale de la réglementation du secteur financier. C'est en ce moment le Conseil de stabilité financière, ou CSF, qui dirige cette normalisation.

Les accords internationaux établissant des critères de base sont le meilleur moyen d'amener les institutions financières canadiennes présentes sur le marché mondial à se montrer prudentes sans nuire à leur capacité de faire concurrence aux institutions étrangères.

À lui seul, cet argument démontre clairement la nécessité d'adhérer à ces accords, et d'être perçu comme tel.

[Français]

Comme vous le savez, et je l'ai justement dit, le Conseil de stabilité financière est l'organisme créé par le G20 au lendemain de la crise pour coordonner la réforme financière mondiale. Sa mission consiste à identifier les problèmes à l'origine des crises financières, les crises potentielles, et à recommander des actions visant à améliorer la résilience des marchés et des institutions.

[English]

At the heart of this global reform, as I was saying, is the development of international minimum prudential standards.

Thanks to our reputation for financial stability, Canada has had considerable influence in the development of these standards and they govern a wide range of items, including capital, leverage ratios, operational risk and a number of other important matters.

That said, we always carefully calibrate our implementation of global requirements to reflect the Canadian situation.

At OSFI we remain focused on the priority areas that are detailed in our annual report, which was tabled in Parliament in early October. The priorities for 2013-14 were these: responding to risks emanating from the economy; responding to risks emanating from regulatory reform; a high-performing and effective workforce, and an enhanced corporate infrastructure.

We will continue to deliver on these priorities while exercising the expenditure restraint expected of all branches of the federal government.

For reasons of brevity and to highlight our work in risk management, I will focus on the first two of these priorities in these remarks.

If we turn to addressing risks emanating from the economy, we have responded to concerns about low interest rates and high household indebtedness through enhanced monitoring, conducting reviews of retail lending practices and stress testing of the institutions we regulate.

[Translation]

We have conducted significant reviews in other areas as well, including: cyber security and operational risk, corporate governance, and catastrophic risk such as earthquakes and flooding.

[English]

We've also issued guidance on many aspects of risk management, including residential mortgage underwriting, insurance companies' own risk and solvency assessments, liquidity adequacy requirements and, of course, regulatory capital requirements, as I have noted earlier.

[Translation]

OSFI also participated in the International Monetary Fund's financial sector assessment program. The IMF report was very favourable about the effectiveness of the Financial Institutions Supervisory Committee partners' oversight of Canada's financial system.

[Traduction]

Le nœud de la réforme mondiale repose, comme je l'ai dit, sur l'élaboration de normes internationales minimales à l'intention des institutions financières.

Grâce à sa réputation sur le plan de la stabilité financière, le Canada a pu exercer une influence considérable sur le contenu de ces normes, lesquelles ont une vaste portée et visent entre autres le capital de risque, les ratios de levier et le risque opérationnel.

Cela étant dit, nous adaptons toujours très soigneusement les exigences mondiales à la réalité canadienne avant de les mettre en œuvre.

Le BSIF continue de cibler les objectifs prioritaires présentés en détail dans son rapport annuel 2013-2014, déposé au Parlement au début d'octobre. Les priorités sont de réagir aux risques liés à l'économie, de réagir aux risques qui découlent des réformes de la réglementation, de se doter d'un effectif performant et efficace et d'améliorer l'infrastructure administrative.

Nous allons poursuivre dans cette voie tout en souscrivant aux principes de contrôle des dépenses auxquels les organismes fédéraux sont tenus.

Pour ne pas allonger inutilement mon intervention et vous donner une idée de ce que nous faisons dans le domaine de la gestion du risque, je ne parlerai que des deux premiers éléments de la liste des priorités.

En ce qui concerne la nécessité de réagir aux risques liés à l'économie, nous devons répondre aux craintes soulevées par la faiblesse des taux d'intérêt et le taux élevé d'endettement des ménages en exerçant une surveillance plus étroite des institutions que nous réglementons, en examinant de près l'activité de crédit aux particuliers et en leur demandant d'effectuer des simulations de crise.

[Français]

Nous avons réalisé des examens approfondis dans d'autres domaines, notamment la cybersécurité, le risque opérationnel, la gouvernance des entreprises et les risques de catastrophes naturelles, telles que les tremblements de terre et les inondations.

[Traduction]

Nous avons publié des lignes directrices touchant de nombreux aspects de la gestion du risque, notamment la souscription de prêts hypothécaires résidentiels, l'évaluation que les sociétés d'assurances réalisent concernant leurs propres risques et leur propre solvabilité, les normes de liquidité et, bien sûr, les normes de fonds propres réglementaires, dont j'ai parlé précédemment.

[Français]

Le BSIF a aussi participé au programme d'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international, le FMI. Dans son rapport, le FMI souligne la qualité du travail de surveillance du système financier au Canada effectué par les membres du Comité de surveillance des institutions financières.

[English]

I'd like to also quickly list some of the work we've undertaken to address our second priority, which is to address risks emanating from regulatory reform itself. We work quite closely with banks and insurance companies to gather data and assess the impact on these companies of the new capital requirements that have followed the financial crisis. We work similarly with banks on the new liquidity requirements, and we've closely monitored and we've made some pretty active representations about the evolution of international accounting standards and how they will affect the capital frameworks for our banks and insurance companies.

Much of the reform to date, globally and within Canada, has focused on the really big players in financial services. These are the financial institutions whose failure could threaten economic stability. In Canada, my predecessor designated six institutions as domestic systemically important banks, which we refer to as D-SIBs. OSFI has placed higher capital and reporting requirements on the D-SIBs and they are also subject to more intense supervision.

At the same time, we recognize that in some instances we may need to establish different expectations for Canada's smaller financial institutions, whose failure would not threaten financial stability and whose resources are not as plentiful as those of the D-SIBs. It is certainly important for these institutions to manage their risks appropriately, but we recognize that a one-size-fits-all approach could inhibit their ability to compete and grow. As a consequence, we are considering how best to apply our regulatory and supervisory approach to the smaller institutions so that our expectations are not an unnecessary burden on their ability to thrive, while respecting prudent standards in risk management and capital.

It has been over six years since Lehman Brothers filed for bankruptcy and that failure ushered in the global financial crisis, and significant changes and improvements in prudential regulation and supervision. It is important to recognize that even before those improvements, our financial system and economy got through the crisis in relatively good health and this is because of the sound management of our financial institutions, along with diligent regulation and supervision. Since the crisis, as I mentioned, we have increased the requirements for both the quantity and quality of capital and liquidity, and we have raised our expectations about risk management and risk measurement in many areas. At the same time, the Canadian financial services industry has continued to enjoy strong results.

Looking ahead, we will continue to focus on the priorities set out in our annual report and to strengthen the Canadian approach to prudential supervision and regulation.

[Traduction]

Je vais maintenant énumérer brièvement quelques-uns des projets entrepris pour atteindre notre deuxième objectif prioritaire, qui est de réagir aux risques qui découlent des réformes de la réglementation. En très étroite collaboration avec les banques et les sociétés d'assurances, nous nous employons à recueillir des données et à évaluer l'incidence des nouvelles normes de fonds propres qui leur ont été imposées à la suite de la crise financière mondiale. Nous travaillons aussi avec les banques aux nouvelles normes de liquidité, et nous avons suivi de près l'évolution des normes comptables internationales et leur impact sur le cadre de capital des banques et des sociétés d'assurances canadiennes, et nous avons contribué à leur élaboration.

Que ce soit au Canada ou à l'étranger, la plupart des réformes visaient les très gros acteurs du secteur des services financiers, c'est-à-dire les institutions financières dont la faillite pourrait compromettre la stabilité économique du pays. Au Canada, six institutions sont considérées comme étant d'importance systémique intérieure. Le BSIF leur a imposé des normes plus strictes en matière de capital et d'information financière, en plus d'exercer à leur endroit une surveillance accrue.

En même temps, nous sommes conscients de la nécessité d'avoir des attentes différentes vis-à-vis des institutions financières de petite taille, car leur faillite ne menacerait pas la stabilité financière, et leurs ressources sont moindres que celles des banques d'importance systémique intérieure. Il importe pour ces institutions de bien gérer leurs risques, mais nous sommes conscients que l'application d'une solution universelle pourrait nuire à leur croissance et à leur capacité d'affronter la concurrence. Par conséquent, nous explorons les meilleures façons d'appliquer nos méthodes de surveillance et de réglementation à ces institutions, afin que nos exigences n'entraient pas inutilement leur croissance. Cela dit, ces institutions doivent tout de même maintenir des ratios de capital établis et respecter des normes de prudence en matière de gestion du risque.

Il y a plus de six ans, Lehman Brothers demandait la protection des lois sur la faillite. L'échec de cette institution a précipité la crise financière mondiale, ce qui a déclenché une amélioration radicale des mesures de réglementation et de surveillance prudentielles. Il est important de reconnaître que même sans ces améliorations, le système financier et l'économie du Canada se sont tirés relativement bien de la crise, et ce, grâce à la saine gestion des institutions financières canadiennes, conjuguée à une réglementation et à une surveillance diligentes. Depuis la crise, comme je l'ai mentionné, nous avons resserré les exigences relatives au volume et à la qualité des fonds propres et nous avons haussé nos attentes relatives à la gestion du risque dans bien des domaines. Cela n'a pas empêché le secteur canadien des services financiers de profiter d'excellents résultats.

Nous allons maintenir le cap sur les quatre objectifs prioritaires présentés dans notre rapport annuel, et nous allons continuer de renforcer l'approche canadienne de la surveillance et de la réglementation prudentielles.

[*Translation*]

So, thank you for having allowed me to provide you with a quick overview of the work of my office and our current focus. I look forward to responding to your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you, Mr. Rudin. I'd like to go back to one of your opening comments and, if I may, quote directly from your presentation:

OSFI is Canada's prudential regulator, promoting financial stability by keeping a close eye on the solvency, the liquidity, the safety, the soundness of federally regulated financial institutions.

Now, if I look back 25 or 30 years, I suspect somewhere around the time that OSFI was founded sometime in the 1980s — I think it was 1987 — my recollection is we had several bank failures. I think one was the Canadian Commercial Bank. Am I right with that name?

Mr. Rudin: It was indeed.

The Chair: There was a Northland Bank and we had many, many trust companies in serious difficulty. This is only to say that I suspect our financial structure in Canada was not one that would have received global attention.

Fast forward 25 or 30 years, all of a sudden we're the paragon of what you should have as a regulatory oversight, the strength of our banks, et cetera. Tell me what happened. What happened in the 25 years? It didn't happen just because somebody wrote some new regulations. What do you think happened? What made the change?

Mr. Rudin: There have been a number of contributing factors. One is that there was certainly an important increase in the requirements of capital for financial institutions, deposit-taking institutions more generally. Capital loss absorbing capacity is one of the most important aspects of bank regulation and supervision because it's the ability to absorb losses — severe but still plausible losses — and still serve clients. That provides for continuity. For understandable reasons, institutions sometimes resist having as much capital as the public would like them to have.

It's important for this to be compulsory. It creates a level playing field across the institutions and makes for a much more stable system. We were able to do that in Canada. Another thing that happened, which was helpful although not as helpful as it might have been, was the creation of international standards for capital requirements. As I mentioned, that first agreement hammered out in the Swiss city of Basel, known as Basel I, was helpful in making it possible for regulators to impose prudent standards, capital requirements without unnecessarily impeding the competitiveness of their banks with others. That said, my predecessors very wisely looked at the requirements in Basel I and

[*Français*]

Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de vous donner un bref aperçu du travail du BSIF et de nos projets en cours. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci, monsieur Rudin. J'aimerais revenir sur une des premières choses que vous avez dites dans votre exposé. Si vous me le permettez, je vais vous citer directement :

À titre d'instance de réglementation prudentielle du Canada, le BSIF contribue à la stabilité financière en exerçant une étroite surveillance de la solvabilité, de la liquidité, de la sûreté et de la solidité des entités financières fédérales.

Si nous reculons de 25 ou 30 ans, probablement à l'époque de la création du BSIF, dans les années 1980 — je pense que c'était en 1987 —, d'après mes souvenirs, nous avons eu plusieurs faillites de banques. Je pense qu'il y avait eu entre autres la Banque canadienne de commerce. Est-ce que j'ai le bon nom?

M. Rudin : Oui. C'est bien cela.

Le président : Il y avait la Norbanque, et de très nombreuses fiducies en grave difficulté. C'est simplement pour dire qu'à cette époque, notre structure financière, au Canada, n'aurait pas retenu l'attention du monde entier.

Tout à coup, 25 ou 30 ans plus tard, nous sommes le modèle en ce qui concerne ce qu'il faut avoir comme surveillance réglementaire, la solidité de nos banques, et cetera. Qu'est-ce qui s'est passé en 25 ans? Cela ne s'est pas produit simplement parce que quelqu'un a rédigé de nouveaux règlements. D'après vous, qu'est-ce qui s'est passé? Qu'est-ce qui a amené ce changement?

M. Rudin : Divers facteurs sont entrés en jeu. Entre autres, il y a certainement eu une hausse importante des fonds propres requis par les institutions financières, les institutions de dépôt, de manière plus générale. La capacité d'absorber les pertes en capital est l'un des aspects les plus importants de la réglementation et de la supervision des banques, car c'est la capacité d'absorber les pertes — graves, mais quand même plausibles — tout en continuant à servir les clients. Cela garantit la continuité. Pour des raisons faciles à comprendre, les institutions sont réfractaires à l'idée d'avoir tous les fonds propres que le public voudrait.

Il est important que ce soit obligatoire. Les règles du jeu sont alors les mêmes pour toutes les institutions, et le système est beaucoup plus stable. Nous avons été capables de le faire au Canada. Il s'est produit une autre chose qui a été utile, mais pas autant qu'elle l'aurait pu, et c'est la création de normes internationales visant les fonds propres requis. Comme je l'ai dit, cette première convention établie dans la ville suisse de Bâle et qu'on a appelée Bâle I a contribué à permettre aux organismes de réglementation d'imposer des normes de prudence, des normes de fonds propres, sans inutilement entraver la capacité de leurs banques d'affronter la concurrence. Cela étant dit, mes

II and said that's not enough for Canadian purposes, and deliberately established higher capital requirements for our banks than had been agreed to internationally. That paid off very much at the onset of the financial crisis because that capital was in place and was known to be in place.

For other reasons that we'll have a bit of time to discuss, Canadian banks by and large didn't experience the dramatic losses that happened in other countries, but the knowledge that the capital was there as the crisis played out was instrumental in preserving confidence in the system and would have been very useful had the loss experienced been worse than it actually was.

Those are important contributing factors. The other is that we do not only regulate in Canada, we supervise. Close supervision of financial institutions, close examination of their risk management practices, and adopting — in the wake of the failure of CCB and Northland — a much more proactive approach for dealing with troubled institutions, which is embedded in the legislation that governs us, has also been very important in keeping the financial sector stable.

That said, we have to give credit to the management of the institutions themselves at the same time.

The Chair: Could I assume from your comments that Canadians could take comfort in the fact that the relationship between the Canada Deposit Insurance Corporation, OSFI, the Department of Finance and the Bank of Canada worked collaboratively to effect the substantial safety net that we have in Canada today?

Mr. Rudin: I agree. The strong working relationships we have, which are partly grounded in statute and partly grounded in custom, expectation and the culture we have, is an important part of our system. It has been cited by the IMF and other observers as one of the strengths of our system. When you look at some of the difficulties that happened in other countries, poor communications between various arms of the government is often cited as one of the weaknesses.

Senator Tannas: Welcome to the committee, sir. Thank you for your opening comments. I have two questions. I will put a light in the window for my second question in the next round if that's all right. First, I'm from the insurance industry, and still involved. There has been a lot of talk in our industry around the tremendous risk and worry about earthquakes, particularly in the Lower Mainland of B.C. and in Quebec, and what that could potentially do to overwhelm the Canadian insurance industry and possibly spill over into the banking industry by virtue of defaults on loans of damaged houses that are not insured or insured by an insurance company that can't pay.

prédécesseurs ont très judicieusement examiné les exigences de Bâle I et II et, ayant conclu que cela ne suffisait pas pour les besoins du Canada, ils ont délibérément établi pour nos banques des normes de fonds propres plus rigoureuses que celles qui avaient été acceptées à l'échelle internationale. Cela a porté des fruits dès le début de la crise financière, car les fonds propres étaient là, et on savait qu'ils étaient là.

Pour d'autres raisons que nous aurons un peu le temps de discuter, les banques canadiennes dans l'ensemble n'ont pas connu les pertes énormes que les banques d'autres pays ont subies. Cependant, le simple fait de savoir que les fonds étaient là alors que se déroulait la crise a contribué à maintenir la confiance dans le système, et les fonds auraient été très utiles si les pertes subies avaient été supérieures.

Ce sont des facteurs importants qui entrent en ligne de compte. Il y a aussi qu'on ne se contente pas de réglementer la chose au Canada, on exerce une supervision. Une supervision étroite des institutions financières, un examen rigoureux de leurs pratiques de gestion du risque et l'adoption — dans la foulée de la faillite de la BCC et de la Norbanque — d'une approche plus proactive pour encadrer les institutions en péril sont tous des parties intégrantes de la loi qui nous gouverne, qui est très importante pour la stabilité du secteur financier.

Cela dit, il faut donner aux dirigeants de ces institutions eux-mêmes le crédit qui leur revient.

Le président : Puis-je déduire de vos observations que les Canadiens peuvent être rassurés par le fait que la collaboration entre la Société d'assurance-dépôts du Canada, le BSIF, le ministère des Finances et la Banque du Canada a pour effet de nous doter du filet de sécurité important dont nous jouissons au Canada aujourd'hui?

M. Rudin : Je suis d'accord. Cette forte relation de travail, qui prend en partie ses racines dans la loi et en partie dans la coutume, nos attentes et notre culture sont des aspects importants de notre système. Le FMI et d'autres observateurs les citent comme des forces de notre système. Quand on regarde un peu le genre de difficultés qui s'observent dans d'autres pays, le manque de communication entre les divers organes de gouvernement est souvent cité comme une faiblesse.

Le sénateur Tannas : Je vous souhaite la bienvenue au comité, monsieur. Je vous remercie de votre déclaration préliminaire. J'ai deux questions à vous poser. Je vais mettre la table pour ma deuxième question, que je vais poser au tour suivant, si vous me le permettez. Je précise d'abord que je suis du domaine de l'assurance et que j'y suis encore actif. On parle beaucoup, dans notre industrie, de l'énorme risque et des inquiétudes liés aux séismes, particulièrement dans la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique, et au Québec, qui pourraient frapper de plein fouet le secteur de l'assurance canadien et même se répercuter sur le secteur bancaire, dans l'éventualité d'hypothèques impayées sur des maisons endommagées qui ne seraient pas assurées ou qui le seraient par une société d'assurance qui ne serait pas en mesure de payer.

I know this is a subject that's moving along and I think the members of the committee would be interested to know where OSFI has put its efforts and its influence to date, and where you think you might be in the future.

Mr. Rudin: Broadly speaking, OSFI in recent years has taken two important steps in this regard. One is to revise our guidance about the capital that insurance companies should hold against earthquake risk and has raised that capital requirement.

We do this by requiring the insurance companies to estimate, within the plausible range, the most severe earthquake that they might experience. Usually in the earthquake business, as in flooding, it's done as one in X number of years; and we've substantially increased that horizon and the capital requirement that goes along with it. This provides an additional measure of protection for policyholders against the failure of an insurance company in the wake of a quake.

You put your finger on something important. As do other financial institutions, including the banks, we have to examine exposure to earthquake and look at an earthquake scenario and stress test their portfolio to see how exposed they would be. These are both positive steps. They have not led, as you alluded to, the high levels of earthquake coverage that would be desirable on the face.

The Chair: Senator Tannas, at this committee we allocate by time, not by number of questions, so please continue.

Senator Tannas: Great. You were given the position and came in from outside OSFI. Your predecessor was a home-grown person promoted from within. You're 100-plus days in. What observations do you have? Without surprising anybody, could you share any observations of renewal that you can see within the organization?

Senator Massicotte: What was your first mistake?

Mr. Rudin: I'll take your previous question first and hope that you forget the second question. Just by way of background, the financial institution supervisory committee provides a window into the operations of OSFI for all of the members. I've been attending that since I became ADM Financial Sector Policy over six years ago. To that extent, I had a window in, which I think was very helpful.

I've been very impressed — not surprised — by the quality of the staff that works at OSFI — the people, not only their background and skills, although it's an impressive array. Many, particularly in supervision, come in from the financial sector and have a commitment to what we do with a level of engagement and derive an amount of satisfaction from their work. As I said, I wasn't surprised by that, but it's gratifying.

Je sais que c'est un sujet qui évolue et je pense que les membres du comité aimeraient savoir où le BSIF déploie ses efforts et comment il exerce son influence à ce jour, puis comment vous entrevoyez l'avenir.

M. Rudin : En gros, le BSIF a pris deux mesures importantes à cet égard au cours des dernières années. Nous avons d'abord révisé nos lignes directrices concernant le capital que les sociétés d'assurance devraient détenir pour se prémunir contre le risque de séisme, et nous avons haussé le seuil minimal de capital requis.

Ainsi, nous demandons aux sociétés d'assurance d'estimer, à l'intérieur d'une fourchette plausible, le séisme plus grave susceptible de les toucher. Habituellement, pour les séismes comme pour les inondations, le calcul se fonde sur un certain nombre d'années; et nous avons considérablement prolongé l'horizon et augmenté le seuil du capital requis. C'est une mesure de protection supplémentaire pour les titulaires de police contre le risque qu'une société d'assurance fasse faillite après un séisme.

Vous mettez le doigt sur un élément important. Comme d'autres institutions financières, dont les banques, nous devons évaluer la probabilité d'un séisme, élaborer des scénarios et tester leurs portefeuilles pour évaluer le risque auquel ces sociétés sont exposées. Ce sont deux mesures positives. Elles n'ont pourtant pas mené, comme vous l'avez souligné, à une couverture d'assurance contre les séismes aussi élevée qu'on pourrait le souhaiter.

Le président : Monsieur Tannas, le comité alloue le temps de parole en fonction du temps et non du nombre de questions, donc je vous prie de continuer.

Le sénateur Tannas : Fantastique. Vous avez obtenu ce poste, mais vous venez de l'extérieur du BSIF. Votre prédécesseur avait fait ses classes au sein même du bureau. Vous êtes là depuis un peu plus d'une centaine de jours. Quelles sont vos observations? Sans surprendre personne, pouvez-vous nous faire part de vos observations sur le renouvellement que vous constatez au sein de l'organisation?

Le sénateur Massicotte : Quelle a été votre première erreur?

M. Rudin : Je vais répondre d'abord à votre première question puis je vais espérer que vous allez oublier la deuxième. Pour vous mettre en contexte, le Comité de surveillance des institutions financières ouvre une fenêtre qui permet à tous les membres de surveiller les activités du BSIF. J'ai siégé à ce comité dès que je suis devenu SMA, Politique du secteur financier, il y a plus de six ans. J'avais donc un œil sur ses activités, ce qui m'a beaucoup aidé.

J'ai été très impressionné, mais pas surpris, de la qualité du personnel qui travaille au BSIF, par les personnes, et pas seulement en raison de leur bagage et de leurs compétences, quoiqu'ils soient impressionnants. Beaucoup d'employés, particulièrement le personnel de supervision, qui viennent du secteur financier ont un niveau d'engagement tel qu'ils tirent énormément de satisfaction de leur travail. Comme je l'ai dit, je n'en ai pas été surpris, mais c'est gratifiant.

I've done a pretty common thing for an incoming CEO — try to meet with as many people as I can, so I've been doing one-on-one meetings with my top 50 people. I always get very thoughtful comments. There are a number of touch stones that we do at OSFI: our supervisory framework, our focused mandate and the quality of colleagues that really matter to people. That's very impressive and reassuring to me.

In terms of moving forward, the priorities for this year are very similar to the priorities for the previous year. We need to continue to move ahead internally with renewing our infrastructure. We're going to put an additional emphasis — this is mentioned briefly in the annual report — on enhancing our supervisory processes. We hired a lot of new supervisors in the wake of the crisis. That was definitely a good move of my predecessor. It's a job to bring people in and make them supervisors. We need to pay attention to how we enhance our supervisory culture and to look at our processes so we can be more efficient and get more out of the resources that we have.

Finally, we've been through a period of very rapid and justifiable growth; but circumstances permitting, we're coming to the end of that period. We need to spend more time thinking about managing within an existing envelope rather than continually adding to it.

[Translation]

Senator Massicotte: Congratulations on your appointment, Mr. Rudin.

Mr. Rudin: Thank you very much.

Senator Massicotte: In 2008-09, we went through a financial crisis and we are still living with the consequences. That financial crisis revealed that Canada is very well positioned as far as its financial institutions are concerned. Nevertheless, a global financial crisis affects all the world's players, especially a country like Canada, which imports and exports a great deal.

Every country, especially those in the G8, showed a willingness to institute reforms designed to reduce the risk of seeing such a crisis happening again. In 2008-09, many countries, including the emerging markets, made the commitment to achieve that. Does that willingness still exist? Will we see the desired results? Do you think we are headed in the right direction?

Mr. Rudin: In my opinion, that willingness still exists. Canada has made a lot of progress on the world stage, especially with the new Basel Accord, which establishes new standards for bank capital. What that means is a significant increase in the amount and the quality of the capital.

The other important factor is that we have agreed to establish a peer-review process to check whether countries are complying with the new standards and to what extent. In my opinion, that will encourage countries to comply.

J'ai fait une chose assez commune pour un nouveau directeur : j'ai essayé de rencontrer le plus grand nombre de personnes possible, si bien que j'ai rencontré, un à un, mes 50 employés les plus haut placés. Ils me font toujours part de réflexions très éclairées. Il y a quelques pierres angulaires qui orientent le travail du BSIF : notre cadre de supervision, notre mandat ciblé et la qualité des collègues, qui comptent beaucoup pour les gens. C'est très impressionnant et cela me rassure.

Pour ce qui est de l'avenir, nos priorités cette année sont très semblables à nos priorités de l'an dernier. Nous devons poursuivre le renouvellement interne de notre infrastructure. Nous allons mettre encore plus l'accent sur l'amélioration de nos mécanismes de supervision, comme c'est mentionné brièvement dans le rapport annuel. Nous avons embauché beaucoup de nouveaux superviseurs après la crise. C'est vraiment une bonne décision qu'a prise mon prédécesseur. Ce n'est pas simple de recruter des gens et d'en faire des superviseurs. Nous devons porter attention à la façon dont nous améliorons notre culture de la supervision et examiner nos façons de faire pour accroître notre efficacité et optimiser davantage nos ressources.

Pour terminer, nous venons de traverser une période de croissance très rapide et justifiable, mais si les circonstances le permettent, cette période tire à sa fin, et nous devrons passer plus de temps à réfléchir à la façon de gérer nos ressources d'une enveloppe existante plutôt que de continuellement l'augmenter.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Monsieur Rudin, félicitations pour votre nomination.

M. Rudin : Merci beaucoup.

Le sénateur Massicotte : En 2008-2009, on a vécu une crise financière et on en assume encore les conséquences. Cette crise financière a permis de constater que le Canada était très bien positionné en ce qui concerne ses institutions financières. Néanmoins, une crise financière mondiale affecte tous les joueurs dans le monde, surtout un pays comme le Canada qui exporte et importe beaucoup.

Il y avait une volonté de tous les pays, dont ceux du G8 en particulier, d'initier une réforme visant à minimiser le risque de voir se reproduire une telle crise. En 2008-2009, beaucoup de pays, y compris les marchés émergents, se sont engagés à y arriver. Cette volonté est-elle toujours là? Est-ce qu'on verra arriver de bons résultats? Pensez-vous que l'on arrivera à bon port?

M. Rudin : À mon avis, cette volonté existe toujours. À l'échelle mondiale, le Canada a fait beaucoup de progrès, surtout avec le nouvel accord de Bâle, qui établit les nouvelles normes en ce qui a trait aux capitaux des banques. Il s'agit d'une augmentation nette du montant et de la qualité du capital.

L'autre chose importante, c'est que nous avons convenu d'établir un processus de revue des pairs pour vérifier si les pays respectent les nouvelles normes et à quel point ils les respectent, et cela, à mon avis, encouragera le respect des normes.

That said, some parts of it are simple and other parts are harder. One of the more difficult aspects is achieving consistency between regulatory systems so that financial institutions that are active globally can participate without a huge burden to manage, without the difficulty caused by a lack of consistency between one country's regulations and another's.

That remains a work in progress. It is one thing for a country to decide to change the regulations or to tighten the parameters of a program. It is more difficult to achieve something that works consistently from one country to another. It is important, because lots of people have a counterpart in one country and another counterpart in another country. So, when programs differ, it impedes the effective delivery of financial services.

[English]

Senator Black: Mr. Rudin, as my colleagues have said, congratulations to you in your appointment and thank you very much for the service that you continually provide to Canadians.

Like in so many things, hindsight is always 20/20. Using foresight, I wonder if you could share with us the top two or three things that you worry about in your new role.

Mr. Rudin: Sure. Let me start with the top one. It sort of encompasses them all.

If you read the history of a financial crisis in another country or a major institution failure, I would assert that all of them have the following narrative: There were a bunch of warning signs; it was obvious; it was an accident waiting to happen; people should have seen it; they didn't recognize the signs; or they willfully ignored the signs. That's the thing that bothers me most. Is there something staring us in the face right now but we don't see it? That's a question I ask myself constantly.

In cooperation with our partners around the FISC table, we take a very active attempt to look over the horizon to identify weaknesses. The Bank of Canada, as you may know, does this for the system as a whole, and they publish their results in their financial system review. It is such a common part of the narrative of any major financial institution failure that I always assume there's something; and I'm always driving my colleagues crazy. What about this? What about that? What are we missing? That's the first thing.

The second thing that I always assume is that I'm not going to find it, which is a bit depressing, but I can't afford to assume that I'll be able to, or my colleagues, as smart and devoted and motivated as they are, will be able to spot it. This is why capital and liquidity are so important, because they're generic protections. They're not scenario-dependent. If you've got a lot of capital, you can absorb losses and whatever loss there is.

Ceci étant dit, il y a des aspects qui sont plus simples et d'autres, plus difficiles. Un des aspects plus difficiles, c'est d'en arriver à une cohérence entre les régimes réglementaires afin que les institutions financières actives à l'échelle mondiale puissent participer sans avoir à gérer un fardeau énorme, sans difficulté causée par le manque de cohérence entre la réglementation d'un pays et celle d'un autre.

Cela demeure un travail en progression. Pour un pays, c'est une chose de décider de changer la réglementation ou de resserrer les normes d'un régime. Il est plus difficile d'arriver à quelque chose qui fonctionne de façon cohérente d'un pays à un autre. C'est important, parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont une contrepartie dans un pays et une autre contrepartie dans un autre pays. Donc, lorsque les régimes diffèrent, cela empêche la prestation efficace des services financiers.

[Traduction]

Le sénateur Black : Monsieur Rudin, à l'instar de mes collègues, je vous félicite de votre nomination et je vous remercie infiniment pour le service que vous continuez de rendre aux Canadiens.

Comme pour tout, la situation est toujours plus claire après coup. Si vous vous projetiez dans l'avenir, pourriez-vous nous dire quelles seraient les deux ou trois choses qui vous inquiètent le plus dans votre nouveau rôle?

M. Rudin : Bien sûr, je vais commencer par la principale, qui recoupe pour ainsi dire toutes les autres.

Quand on lit sur l'histoire d'une crise financière dans un autre pays ou une grande institution, je dirais qu'il y a toujours une constante : il y avait toute une série de signes d'avertissement; c'était évident; c'était un accident inévitable; les gens auraient dû le voir venir; ils n'ont pas reconnu les signes précurseurs ou ils ont volontairement fermé les yeux. C'est ce qui me dérange le plus. Y a-t-il quelque chose qui saute aux yeux, mais que nous ne voyons pas? C'est une question que je me pose constamment.

En coopération avec nos partenaires du CSIF, nous essayons très fort de scruter l'horizon pour repérer les faiblesses. Comme vous le savez, la Banque du Canada le fait pour le système dans son ensemble et publie ses résultats dans sa revue du système financier. C'est tellement récurrent dans les faillites des grandes institutions financières que je tiens toujours pour acquis qu'il y a quelque chose que nous devrions voir; je rends mes collègues fous. Qu'est-ce que c'est? Est-ce que c'est ceci, cela? Qu'y a-t-il que nous ne voyons pas? C'est la première chose.

Ensuite, je tiens toujours pour acquis que je ne mettrai pas le doigt sur le bobo, ce qui est un peu déprimant, mais je ne peux pas me permettre de prétendre que mes collègues et moi allons arriver à le voir, tout aussi intelligents, dévoués et motivés soyons-nous. C'est pourquoi il est si important de miser sur le capital et les liquidités, parce que ce sont des protections générales. Elles ne dépendent pas d'un scénario donné. Quand on a beaucoup de capital, on peut absorber les pertes, quelles qu'elles soient.

One of the things that's very important internationally, something we've also done in Canada, is to improve what we call the quality of capital. That's kind of an odd expression: What's the quality of capital? High-quality capital will be able to absorb losses regardless of the scenario. We have in the past recognized as capital things that might be loss-absorbing in certain circumstances but not so loss-absorbing in other circumstances. You've got more capital, higher quality capital and greater liquidity requirements. They're generic and the best protection against the scenario that I may fail to see.

Senator Black: Switching gears, if I may, as the primary regulator and supervisor of federally regulated pension plans, are you able to comment on the quality of risk management, governance and solvency of those plans that you oversee?

Mr. Rudin: I'd be glad to. The bulk of the regulations about pension plans are set by the government and we administer them. They focus particularly on two areas. One is for all types of pension plans, basic but important things, such as whether the money that's being deducted from people's paycheques is actually being handed over to the pension plan, those sorts of things. We have a mandate to protect the interests of the members and pensioners in particular, so that's important.

For defined benefit pension plans, where many of the contributions are invested against a promise of specific benefits going forward, the investment strategy and risk management are very important to protecting the security of the benefits going forward. In that regard, we look at whether the investment plan is prudent.

The regulations allow, and I think appropriately, a fair bit of flexibility to the managers because it's the managers of the pension plan that are responsible at the end of the day, just as the managers and boards of banks and insurance companies are responsible for their results at the end of the day. But they certainly have to meet a prudent person test, and we look at various indicators to see if we can get ahead of them.

With that said, going into the financial crisis, many of our pension plans had an investment strategy that was certainly affected by the dramatic changes. You've got a typical pension plan, and this was the conventional wisdom in the investment and actuarial business; you need to have equities and long bonds. As interest rates fell, the present value of the liabilities went way up. The bond portfolio also went up in value but not as much as the value of the liabilities.

Il y a une chose très importante à l'échelle internationale, comme au Canada d'ailleurs, c'est d'améliorer ce qu'on appelle la qualité du capital. C'est une expression un peu bizarre : qu'est-ce que du capital de qualité? Du capital de qualité permettra d'absorber les pertes, quel que soit le scénario. Avant, on considérait comme du capital des choses qui pouvaient nous permettre d'absorber les pertes dans certaines circonstances, mais moins dans d'autres. On exige dorénavant plus de capital de grande qualité et plus de liquidités. Ce sont des protections générales, les meilleures pour nous prémunir contre le scénario que je ne vois peut-être pas.

Le sénateur Black : Pour changer de sujet, si vous me le permettez, en tant que principal organisme de réglementation et de supervision des régimes de retraite régis par le gouvernement fédéral, pouvez-vous nous parler de la qualité de la gestion du risque, de la gouvernance et de la solvabilité dans les plans que vous surveillez?

M. Rudin : Avec plaisir. La majorité des règlements qui régissent les régimes de retraite sont établis par le gouvernement, et nous les administrons. Ils mettent l'accent sur deux éléments en particulier. Le premier s'applique à tous les régimes de retraite, il vise des éléments de base, mais importants, comme de vérifier si l'argent déduit du chèque de paie des gens est bel et bien transféré dans le régime de retraite, par exemple. Nous avons pour mandat de protéger les intérêts des membres et des retraités en particulier, c'est donc important.

Pour les régimes de retraite définis, dans lesquels beaucoup de contributions sont investies contre promesse d'investissement particulier à long terme, la stratégie d'investissement et la gestion du risque sont très importantes pour protéger la sécurité des prestations futures. Dans ce contexte, nous vérifions si le plan d'investissement est prudent.

Le règlement prévoit, à juste titre à mon avis, une bonne marge de manœuvre pour les gestionnaires, parce que ce sont les gestionnaires d'un régime de retraite qui en sont les ultimes responsables, tout comme les gestionnaires et les conseils d'administration des banques et des sociétés d'assurance sont responsables de leurs résultats en bout de ligne. Ils doivent toutefois assurément faire preuve de prudence, et nous analysons divers indicateurs pour déterminer si nous pouvons anticiper les choses.

Cela dit, à l'aube de la crise financière, bon nombre de nos régimes de retraite se fondaient sur une stratégie d'investissement qui a été durement touchée par les grands changements qui ont eu lieu. Dans un régime de retraite type, la sagesse voulait que comme pour n'importe quel autre investissement et selon les principes actuariels, on détienne des actions et des obligations à long terme. Quand les taux d'intérêt se sont mis à chuter, la valeur actualisée du passif a explosé. La valeur du portefeuille d'obligations a également augmenté, mais pas autant que la valeur du passif.

What was in equities, you'll recall, fell dramatically and we had very dramatic reductions in measured solvency ratios. There has been quite a rebound in that with the improvement in equity values and some, until recently, back up in long rates towards something a bit more normal, but we do watch that quite carefully. The solvency situation remains exposed to volatility in asset markets, there's no question about that.

Senator Black: I would take from that that for those folks watching us who are pensioners regulated and supervised by the work you do, can I take it that you are confident in the existing risk management governance and solvency provisions of the federal pension plans that you oversee?

Mr. Rudin: Well, we have 1,200 pension plans. I think we have a good regime, but it's not a regime that is designed to guarantee the solvency of the pension plans. The regime is based on the idea that these are a private bargain. Someone's got to be looking out for the interests of the pensioners and members, and that is the office of the superintendent, but at the end of the day, the investment and benefit decisions are private decisions and management is responsible. It says quite explicitly in the legislation that this does not obviate the possibility that benefits might have to be reduced in some cases. That's our system.

Senator Ringuette: Thank you. I have two questions for Mr. Rudin.

Last spring, this committee was very concerned with cooperative insurance companies that were looking into becoming non-cooperative organizations. Would you be involved in the supervision of that transition?

Mr. Rudin: I believe, senator, you're speaking about the possibility of demutualizing a property and casualty company or a general insurance company. The government has in legislation established that a property and casualty company may demutualize, but only in accordance with the regulations established by the government, and those regulations have yet to be promulgated and brought into force.

I believe there is a consultation on what those regulations should be that was launched by my former colleagues at the Department of Finance, but the actual regulations have not been specified. So I do not yet know what role, if any, OSFI will have in the supervision of such a demutualization. It wouldn't be surprising if we had some role because we certainly had a role in the demutualization of life insurance companies, but this is yet to be determined.

Senator Ringuette: My other question is not only of concern to me. We're talking about a real estate bubble, where particularly with huge condo buildings in every major city in Canada, as far as I know, the rule of thumb used to be you could start building if 60 per cent of the properties were sold.

Vous vous souviendrez que la valeur des actions a chuté radicalement et que les mesures de ratio de solvabilité ont réduit radicalement aussi. Il y a eu toute une reprise lorsque la valeur des actions s'est remise à augmenter et jusqu'à tout récemment, avec la hausse des taux d'intérêt à long terme jusqu'à un niveau un peu plus normal, mais nous surveillons la situation de très près. La solvabilité demeure vulnérable à la volatilité du marché des actions, c'est très clair.

Le sénateur Black : J'en comprends, pour ceux et celles qui nous regardent, qui sont à la retraite et dont les régimes sont régis et supervisés par votre bureau, que vous faites confiance aux dispositions actuelles en matière de gestion du risque, de gouvernance et de solvabilité qu'on trouve dans les régimes de retraite fédéraux que vous surveillez?

M. Rudin : Eh bien, nous avons 1 200 régimes de retraite. Je pense que nous avons un bon système, dans l'ensemble, mais qu'il n'est pas conçu pour garantir la solvabilité des régimes de retraite. Il se fonde sur l'idée que les régimes sont le fruit de négociations privées. Il doit y avoir quelqu'un pour voir aux intérêts des retraités et des membres, et c'est le travail du bureau du surintendant, mais en bout de ligne, les décisions qui concernent l'investissement et les prestations sont des décisions privées, et ce sont les gestionnaires qui en sont responsables. Il est écrit très explicitement dans la loi que cela n'annule pas pour autant la possibilité que les prestations doivent diminuer dans certains cas. C'est ainsi que notre système fonctionne.

La sénatrice Ringuette : Merci. J'ai deux questions à poser à M. Rudin.

Le printemps dernier, ce comité s'inquiétait beaucoup des coopératives d'assurance qui voulaient devenir des sociétés non coopératives. Participeriez-vous à la supervision de cette transition?

M. Rudin : Je crois, madame la sénatrice, que vous parlez de la possibilité de démutualiser une société d'assurance multirisques ou générale. Le gouvernement a établi par loi qu'une société d'assurance multirisques peut se démutualiser, mais seulement conformément au règlement établi par le gouvernement, et ce règlement n'a pas encore été promulgué, il n'est donc pas encore en vigueur.

Je pense que mes anciens collègues du ministère des Finances ont lancé un processus de consultation sur ce que doit contenir ce règlement, mais que le règlement lui-même n'est pas encore établi. Je ne sais donc pas encore quel rôle le BSIF jouera, s'il y a lieu, dans la supervision de ce genre de démutualisation. Il ne serait pas surprenant que nous ayons un rôle à jouer, parce que nous avons clairement joué un rôle dans la démutualisation des sociétés d'assurance-vie, mais ce rôle reste à déterminer.

La sénatrice Ringuette : Mon autre question ne préoccupe pas que moi. On parle de la bulle de l'immobilier. Pour les grands édifices à condos qu'on trouve dans toutes les grandes villes du Canada, à ma connaissance, la règle générale semblait être de commencer à construire l'édifice quand 60 p. 100 des propriétés sont vendues.

What are the guidelines you are providing to financial institutions with regard to these kinds of huge commercial undertakings? We've been hearing for almost two years that there's a real estate bubble in Canada. What are your implications? How are you looking into this issue?

Mr. Rudin: Let me start by talking about residential mortgage lending in general and then I'll focus on condominium construction lending, which I think was one of the issues that you raised.

We have a guideline that's a relatively new initiative on residential mortgage lending in particular. It's our guidance to institutions that are in the business. It is largely principles-based. It says that if you are in the residential mortgage lending business, you need to have an underwriting policy. The decision on what the policy is would be up to you, but you need to have one, and you need to monitor and measure yourself against that policy so that you don't inadvertently start moving down the credit curve, so to speak, without even knowing it.

There are a few bright lines in the mortgage underwriting guideline that aren't entirely principles-based. One is that mortgages have to amortize. You can't make mortgages, at least mortgages with elevated loan-to-value ratios, that don't amortize, that don't pay down over time. There are home equity lines of credit that don't necessarily amortize, and we have a bright-line limit that the maximum loan-to-value ratio on a home equity line of credit is 65 per cent. This is to ensure that, on average, the book amortizes, and that definitely reduces risk over time.

The other bright-line test is you have to assess the borrower's ability to repay. One of the big issues in the United States during the sub-prime crisis was people were getting mortgages without any regard for their ability to repay, despite in some cases the lender being convinced they wouldn't be able to repay. The idea was the recovery would be made either by selling on the mortgage to someone less informed or by seizing the property at default and selling it. It definitely will require the lenders to assess and consider ability to repay and also to carefully assess the value of the property. You can't be heedless about any of those things.

The other thing that's important from a financial stability point of view is, of course, we look carefully at the amount of capital, the loss absorbing capacity that residential lenders have against their book.

I should mention we also supervise the private mortgage insurers. It's the default risk on high ratio mortgages, so mortgages above 80 per cent loan-to-value ratio. It doesn't stay

Quelles sont vos lignes directrices à l'intention des institutions financières sur ces immenses projets commerciaux? On entend dire depuis presque deux ans qu'il y a une bulle immobilière au Canada. Quelles sont vos responsabilités à cet égard? Comment intervenez-vous?

M. Rudin : Permettez-moi de vous parler d'abord des hypothèques résidentielles en général, après quoi je vais vous parler de prêts pour la construction de condominiums, puisque je crois que c'est l'une des questions que vous avez soulevées.

Nous avons une série de lignes directrices relativement nouvelles concernant les hypothèques résidentielles en particulier. Ces lignes directrices s'adressent aux institutions qui offrent ce genre de prêt hypothécaire. Elles visent surtout les principes. Nous prescrivons que toute institution offrant des prêts hypothécaires résidentiels doit se doter d'une politique de souscription. La décision sur le contenu de cette politique revient à chaque institution, mais elle doit en avoir une, faire un suivi et évaluer son rendement en fonction de sa politique pour ne pas commencer à descendre par inadvertance dans la courbe de crédit, sans même le savoir.

Il y a des seuils de démarcation dans nos lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires qui ne se fondent pas exclusivement sur des principes. D'abord, les hypothèques doivent être amorties. On ne peut pas consentir de prêts hypothécaires, à tout le moins des prêts avec un rapport prêt-valeur élevé, s'ils ne sont pas amortis, s'ils ne rapportent pas avec le temps. Il y a des marges de crédit hypothécaire qui ne s'amortissent pas nécessairement, et nous établissons un seuil de démarcation selon lequel le rapport prêt-valeur maximal pour une marge de crédit hypothécaire est de 65 p. 100. Cette règle vise à ce que les dépenses soient amorties, en général, ce qui réduit beaucoup le risque à long terme.

L'autre seuil de démarcation consiste à évaluer l'aptitude de l'emprunteur à rembourser. L'un des grands problèmes aux États-Unis pendant la crise des prêts hypothécaires à risque élevé, c'est que les gens prenaient des hypothèques sans tenir compte de leur aptitude à les rembourser, même si le créancier était parfois convaincu qu'ils n'en seraient pas capables. L'idée était que l'argent pourrait être récupéré grâce à la vente de l'hypothèque à une personne moins informée ou à la saisie de la propriété pour cause de non-remboursement, puis à la vente de la propriété. Il faudra donc indéniablement que les créanciers évaluent avec soin l'aptitude à rembourser et la valeur de la propriété. On ne peut pas faire preuve de négligence à cet égard.

L'autre élément important pour la stabilité financière, bien sûr, c'est d'examiner attentivement l'ampleur du capital, la capacité d'absorption des pertes des prêteurs résidentiels, sur papier.

Je dois mentionner que nous supervisons aussi les assureurs d'hypothèques privés. Nous surveillons le risque de non-paiement sur les hypothèques dont le rapport prêt-valeur est élevé, soit

with the lender, it by law has to go to a mortgage insurer, whether it's CMHC or the private insurers. We supervise the private insurers and we examine CMHC, which is similar but not exactly the same as supervising it.

Senator Ringuette: Which is recent.

Mr. Rudin: Which is also recent, and we have a draft guideline for the mortgage insurers, which we will shortly be finalizing.

In terms of construction lending, we don't have as detailed a guideline about construction or other forms of lending, whether it's credit cards or auto lending. The guideline on residential mortgages is a bit of an exception for us and we did it because of the very large exposures that we have across the system, the materiality of the residential mortgage book. And, of course, to some extent things that restrain risk taking or improve risk management for the residential mortgage lending also reduce risk in the condo market because there's a buyer at the end of those condos and many of those condo buyers have mortgages, not all by any stretch, but many of them do.

This was a decision that belongs to the minister rather than OSFI, but if a person wants to buy a condo and rent it out, they can't get an insured mortgage for that condo so that means that the loan-to-value ratio can't be any higher than 80 per cent for that.

We do have a few, not a great many, institutions that do construction lending and we take a close look at commercial real estate in general and we, again, have principles-based requirements for them that they have underwriting policies that they measure and monitor their risks and we carefully watch the capital that they have against those risks.

Senator Ringuette: You monitor a portion.

Mr. Rudin: Yes.

Senator Ringuette: Okay. That doesn't relieve my concerns though but, anyway, I think there is an issue out there and we'll see. Thank you very much.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to go back to the problem that Senator Black raised about private federally regulated pension plans. This particularly interests me. Going back to your risk assessment framework, you explained earlier that the liquidity of some private plans may be on shaky ground. They are not all fully capitalized and solvent. You also raised the idea that some plans should perhaps consider reducing their benefits.

au-dessus de 80 p. 100. Le créancier ne conserve pas ces hypothèques, la loi exige qu'elles soient confiées à un assureur hypothécaire, c'est-à-dire à la SCHL ou à un assureur privé. Nous supervisons le travail des assureurs privés et nous examinons celui de la SCHL, c'est assez similaire, mais ce n'est pas exactement comme une supervision.

La sénatrice Ringuette : C'est récent.

M. Rudin : Il est également récent que nous ayons des lignes directrices provisoires pour les assureurs hypothécaires, que nous allons parachever sous peu.

Pour ce qui est des prêts de construction, nous n'avons pas de lignes directrices détaillées sur les prêts de construction ou les autres formes de prêt, qu'il s'agisse de cartes de crédit ou de prêts automobiles. Les lignes directrices sur les hypothèques résidentielles sont plutôt l'exception pour nous, et nous les avons préparées à cause de la très grande exposition au risque dans le système, en raison de l'importance du portefeuille des prêts hypothécaires résidentiels. Évidemment, dans une certaine mesure, les précautions qui limitent la prise de risque ou améliorent la gestion du risque que représentent les prêts hypothécaires résidentiels réduisent également le risque sur le marché des condominiums, parce qu'il y a des acheteurs pour les condos et que bon nombre d'entre eux contractent des hypothèques, pas tous, mais beaucoup.

C'est une décision qui relève du ministre plutôt que du BSIF, mais si quelqu'un veut acheter un condo pour le louer, il ne peut pas souscrire d'hypothèque assurée, si bien que le rapport prêt-valeur de l'hypothèque ne peut pas excéder 80 p. 100.

Il y a quelques institutions, pas beaucoup, qui consentent des prêts de construction, et nous suivons de près le marché immobilier commercial en général, pour lequel nous avons encore une fois des obligations de principe : ces institutions doivent avoir des politiques de souscription en fonction desquelles elles mesurent et suivent leur exposition au risque, et nous examinons attentivement le capital qu'elles adossent à ces risques.

La sénatrice Ringuette : Vous en surveillez une partie.

M. Rudin : Oui.

La sénatrice Ringuette : Très bien. Quoi qu'il en soit, cela n'apaise pas mes inquiétudes, je pense qu'il y a un problème, mais nous verrons bien. Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais revenir à la problématique soulevée par le sénateur Black en ce qui concerne les régimes de pension privés sous responsabilité fédérale. C'est un sujet qui m'intéresse particulièrement. Pour revenir un peu à votre cadre d'évaluation des risques, vous avez expliqué, par rapport au régime privé, tantôt, que la solvabilité de certains régimes peut être faible. Ils ne sont pas tous pleinement capitalisés et solvables. Vous avez soulevé aussi l'idée que certains régimes devraient peut-être arriver à réduire leurs prestations.

So here is my question: does the Office of the Superintendent of Financial Institutions have clear rules for private pension plans that have a major liquidity problem? For example, are there rules under which a company has to improve its liquidity, its capitalization in five years or 10 years? Are there rules of that kind? That is my first question.

Mr. Rudin: There are rules of that kind already. Retirement plans are subject to solvency assessments. When there is a shortfall, they need a plan to address it. The timeline is generally about five years. That said, if something else negative occurs, a reduction in the value of the assets, for example, that triggers another plan that will restore the liquidity.

Those rules are established by the government on the recommendation of the Department of Finance. It is our duty to oversee, manage and audit pension plans to make sure that they are in compliance with the regulations. In terms of protecting pension plans that are in a less favourable situation, those, for example, with a solvency ratio of less than 80 per cent, we impose restrictions in order to prevent the solvency from deteriorating further.

Senator Bellemare: Continuing along those lines, we know that, with interest rates and returns low, there are stock market booms, but, overall, revenues are not as great as they were. The current value of pension schemes is greater and contributions have to be raised. As superintendent, do you have an idea of the contribution rate, as a percentage of the payroll, for traditional defined benefit plans? What might the overall contribution rate be that will achieve an overall balance and allow promises to be kept?

Mr. Rudin: I do not have those figures at my fingertips. If I recall correctly, the average insolvency rate for federal retirement plans at the end of last year had improved by more than 90 per cent, actually 91 or 92 per cent. I can provide you with the precise figures, which are encouraging.

At the same time, the percentage masks significant variations between plans. If you take similar situations, with stock market indices at such and such a level and interest rates at such and such a level, there are major discrepancies in insolvency rates. That is a function of the demographics of the plans, the investment history and the current investments. It all makes a significant difference from one plan to another.

Senator Bellemare: I have one more question for you. Do you know the current average contribution rate for retirement plans? Is that information available for federal defined benefit plans? Looking at the amounts that the employees and the employer contribute, do we have an idea of current rates? An option to consider would be to increase contribution rates rather than to reduce benefits.

Alors, voici ma question : est-ce que le Bureau du surintendant des institutions financières prévoit des règles précises pour les régimes de retraite privés qui ont un gros problème de solvabilité? Est-ce qu'il y a, par exemple, des règles selon lesquelles l'entreprise doit améliorer sa solvabilité, sa capitalisation sur 5 ans ou 10 ans? Est-ce qu'il y a des règles de cette nature-là? C'est ma première question.

M. Rudin : De telles règles existent déjà. Les régimes de retraite sont contraints à des évaluations de solvabilité. Lorsqu'il y a un manque à gagner, il faut un plan pour y arriver. L'échéancier est généralement d'environ cinq ans. Ceci étant dit, s'il y a un autre événement négatif, par exemple, des réductions de la valeur des actifs, cela mène à un autre plan de retour à la solvabilité.

Ces règles sont établies par le gouvernement selon les recommandations du ministère des Finances. Il est de notre devoir de surveiller, de gérer et de vérifier les régimes de retraite pour nous assurer qu'ils sont conformes aux règlements. En ce qui concerne la protection des régimes de retraite qui sont dans une situation moins favorable ou, par exemple, qui comportent un ratio de solvabilité de moins de 80 p. 100, nous appliquons des restrictions pour éviter toute détérioration continue de la solvabilité.

La sénatrice Bellemare : Pour continuer dans cette veine, on sait qu'avec les taux d'intérêt faibles et les rendements, il y a des booms dans le monde boursier, mais dans l'ensemble, la rentabilité est plus faible qu'elle ne l'était, la présente valeur des régimes de retraite est plus forte et les cotisations doivent être plus élevées. En tant que surintendant, avez-vous une idée du taux de cotisation en pourcentage de la masse salariale dans le cas des régimes traditionnels à prestations déterminées? Quel serait le taux de cotisation global d'équilibre pour arriver à remplir les promesses?

M. Rudin : Je n'ai pas ces chiffres au bout des doigts. Si je me souviens bien, la moyenne de ratio d'insolvabilité à la fin de l'année précédente s'est améliorée pour les régimes de retraite fédéraux de plus de 90 p. 100, soit 91 p. 100 ou 92 p. 100. Je pourrai vous fournir les chiffres précis, qui sont encourageants.

En même temps, cette proportion déguise une variation importante entre les régimes. Si on prend la même situation, avec les indices des bourses à un tel niveau et les taux à long terme à un tel niveau, il y a des divergences importantes dans les ratios de solvabilité. C'est en raison de la démographie des régimes, de l'historique du plan d'investissement et des investissements actuels. Tout cela diffère d'une façon importante d'un régime à l'autre.

La sénatrice Bellemare : J'ai une autre question à vous poser. À l'heure actuelle, connaissez-vous le taux de cotisation moyen dans les régimes de retraite? Est-ce une information disponible dans les régimes fédéraux à prestations déterminées? Lorsqu'on examine le montant que les employés et l'employeur cotisent, est-ce qu'on a une idée des taux actuels? Ce serait une option à retenir, soit d'augmenter les taux plutôt que de réduire les prestations.

Mr. Rudin: I understand. I do not even know whether we have that figure, because we ask for reports on solvency. I am not saying that we do not ask for that information, but I do not know. Something else to point out is that there are plans that are closed, meaning that no one is currently contributing to them. The plans still exist because benefits are payable to those who participated previously. Very few people contribute to those plans because they are not offered to new employees. In some cases, the plans are completely closed and there is no option to increase contributions because there no longer are any.

Senator Bellemare: The plans turn into defined contribution plans.

Mr. Rudin: It is possible to continue paying benefits based first on the performance of the invested premiums and then on any potential contributions from the employer.

Senator Maltais: Congratulations, Mr. Rudin.

Mr. Rudin: Thank you very much.

Senator Maltais: We feel sure that you will perform this huge task with all the skill we know you have.

Mr. Rudin: Thank you very much.

Senator Maltais: I come from the world of insurance too, not as an owner, like my colleague Senator Tannas, but as a broker and an insurer. We are seeing a phenomenon today that we did not see perhaps 20 or so years ago. This is the repeated acquisition of insurance companies and insurance trusts. Are you at all concerned that we now find ourselves with 10 or 15 major sectors that we cannot avoid, and that they will be controlling the world of insurance in terms of general insurance?

Mr. Rudin: Our responsibility is to make sure that institutions are well managed and capitalized. We are also responsible for paying attention to competition and making sure that the sector is effective. A sector that is more open to new competitors will be more effective. We do not have a mandate to directly consider the effect of a merger on competition. That responsibility lies with the Competition Bureau. Potentially, it is something that the minister might consider. In terms of the life cycle of institutions, the creation of a new institution, a change of control and so on, even if I have to make recommendations to the minister, at the end of the day, the minister makes the decisions. He could consider the non-prudential factors at the appropriate time.

Senator Maltais: In Quebec, the Mouvement des caisses Desjardins has become the second largest financial cooperative in the world, which is no small achievement. It is also involved in a lot of acquisitions. Following a system of recapitalization, it has

M. Rudin : Je comprends. Je ne sais même pas si on a ce chiffre, parce qu'on demande des rapports au sujet de la solvabilité. Je ne dis pas qu'on ne demande pas cette information, mais je ne sais pas. Une autre chose à souligner, c'est qu'il y a des régimes qui sont fermés, c'est-à-dire qu'il n'y a personne qui y contribue actuellement. Les plans existent toujours, parce qu'il y a des prestations à payer en raison de la participation précédemment. Il y a très peu de personnes qui contribuent à leur régime, parce que le plan n'est pas offert aux nouveaux employés. Dans certains cas, le plan est complètement fermé et il n'y a pas d'option qui permettrait d'augmenter les cotisations, puisqu'il n'existe plus.

La sénatrice Bellemare : Les régimes sont transformés en régimes à cotisations déterminées.

M. Rudin : Il s'agit de la possibilité de continuer de payer les prestations sur la performance des fonds investis de prime abord, et après, les contributions potentielles de l'employeur.

Le sénateur Maltais : Monsieur Rudin, félicitations.

M. Rudin : Merci beaucoup.

Le sénateur Maltais : Nous sommes certains que vous vous acquitterez de cette immense tâche avec toute la dextérité qu'on vous connaît.

M. Rudin : Merci beaucoup.

Le sénateur Maltais : Je viens aussi du monde des assurances, non pas comme propriétaire, comme mon collègue, le sénateur Tannas, mais comme courtier et assureur. On remarque un phénomène, aujourd'hui, qu'on ne voyait pas il y a peut-être une vingtaine d'années : il s'agit des acquisitions à répétition des entreprises d'assurances et de fiducie d'assurance. Trouvez-vous inquiétant le fait de se retrouver peut-être avec 10 ou 15 grands secteurs qu'on ne pourra éviter, alors que ce sont eux qui contrôleront le monde de l'assurance dans le domaine de l'assurance générale?

M. Rudin : Nous avons la responsabilité d'assurer la bonne gestion et la capitalisation des institutions. Nous avons aussi la responsabilité de faire attention à la concurrence et de veiller à l'efficacité du secteur. Un secteur qui est plus ouvert aux nouveaux concurrents sera plus efficace. Nous n'avons pas le mandat de considérer directement l'effet d'une fusion sur la concurrence. Cette responsabilité incombe au Bureau de la concurrence. Potentiellement, c'est quelque chose que le ministre peut prendre en considération. En ce qui concerne le cycle de vie des institutions, la création d'une nouvelle institution, le changement de contrôle et le reste, même si je dois faire une recommandation au ministre, c'est le ministre qui, en fin de compte, prend les décisions. Celui-ci pourra considérer des aspects non prudentiels à ce moment.

Le sénateur Maltais : Au Québec, le Mouvement des caisses Desjardins est devenu la deuxième plus grande coopérative de financement au monde, et ce n'est pas peu dire. Il fait également beaucoup d'acquisitions. Selon un système de recapitalisation, il

been selling parts each year. This year, it stopped doing so, probably for a number of reasons. I now find my tax deductions to be no more, but that is life.

The Mouvement des caisses Desjardins is making a lot of acquisitions in an area under your control. It even acquired a bank. You remember the Laurentian Bank, which has a federal charter. Slowly but surely, it is slipping into federal government control. It comes under the jurisdiction of the provincial government because it is a cooperative. But, because of its activities and its actions, it is almost under federal jurisdiction.

Do you have an opinion on that? How does it see that indirect transfer?

Mr. Rudin: In my opinion, Desjardins remains largely regulated by the province. Where OSFI has a role is if Desjardins becomes the owner of a federal insurance company under federal prudential regulation. Other companies come under provincial prudential regulation. That is also the case if Desjardins acquires a bank, because all banks are federally regulated.

As for Laurentian, it was, but is no longer, a Desjardins affiliate. I believe it has become another small bank.

A large majority of Desjardins' operations and assets continue to be overseen.

Senator Maltais: In Quebec and in Canada, when we talk about reinsurance, the risks are often distributed between different companies, but we also get into international markets, especially in the United States.

Mr. Rudin: Yes.

Senator Maltais: One question has always occurred to me. As brokers, as reinsurers, we were supposed to get information about a company's solvency. So we went to the American federal government department in charge of finance and banking.

Today, do we have a better way of verifying whether the co-insurer that we are looking for in New Hampshire, for example, is solvent? Do we still have to rely on that kind of report, or do we have a more modern tool, a quicker one, to tell us whether it is solvent?

Mr. Rudin: In general, reinsurance is an important part of insurance companies' risk management, as you well know, probably better than I do. So it is essential to have a market that works really well. We recognize, however, that we cannot regulate and supervise all reinsurers.

Senator Maltais: That is true.

Mr. Rudin: What is actually important is to spread out the risk. In Canada, certainly, but not exclusively, for life insurance, we have affiliates of large European or American companies. Our insurance companies often have the option of doing business with

vendait des parts chaque année. Or, cette année, il a cessé de le faire, probablement pour nombre de raisons. Je m'en trouve privé de déductions d'impôt, mais c'est la vie.

Le Mouvement des caisses Desjardins fait beaucoup d'acquisitions là où vous avez un rôle de contrôle. Il a même acquis une banque. Vous vous souviendrez de la Banque Laurentienne, qui a une charte fédérale. Petit à petit, il se glisse vers le contrôle du gouvernement fédéral. Il relève du champ de compétences de la loi provinciale, car c'est une coopérative. Toutefois, dans ses activités et ses actions, il relève presque de la juridiction fédérale.

Avez-vous une opinion à ce sujet? Comment voit-il ce transfert, indirectement?

M. Rudin : À mon avis, Desjardins reste en grande partie réglementé par la province. Là où le BSIF a un rôle à jouer, c'est si Desjardins devient propriétaire d'une compagnie d'assurance fédérale qui est sous réglementation prudentielle fédérale. Il existe aussi des compagnies sous réglementation prudentielle provinciale. C'est le cas également si Desjardins devient propriétaire d'une banque, parce que la réglementation de toutes les banques est de responsabilité fédérale.

En ce qui concerne la Laurentienne, elle a été une filiale de Desjardins et ne l'est plus. Je crois qu'elle est devenue une autre banque plus petite.

La grande majorité des opérations et des actifs de Desjardins continue d'être surveillée.

Le sénateur Maltais : Au Québec et au Canada, lorsqu'on fait de la réassurance, souvent, on répartit des risques dans différentes compagnies, mais on pénètre aussi les marchés internationaux, particulièrement aux États-Unis.

M. Rudin : Oui.

Le sénateur Maltais : Je me suis toujours posé une question. Comme courtier, comme réassureur, on devait s'informer de la solvabilité de la compagnie. Alors, on s'en tenait au rapport émis par le département fédéral américain des Finances et des Banques.

Aujourd'hui, a-t-on une meilleure façon de vérifier si le coassureur que l'on ira chercher au New Hampshire, par exemple, est solvable? Doit-on encore se fier à ce genre de rapport, ou a-t-on un instrument plus moderne ou plus rapide qui nous indique s'il est solvable?

M. Rudin : En général, la réassurance est un aspect important de la gestion de risques des compagnies d'assurance, comme vous le savez très bien — et vous le savez sans doute mieux que moi. Il est donc essentiel d'avoir un marché qui fonctionne très bien. On reconnaît, cependant, qu'on ne peut pas réglementer et superviser tous les réassureurs.

Le sénateur Maltais : C'est vrai.

M. Rudin : En fait, c'est la distribution des risques qui est importante. Nous avons, au Canada, surtout, mais pas uniquement, en ce qui concerne l'assurance-vie, les filiales de grandes compagnies européennes ou américaines. Nos sociétés

an affiliate that is supervised, overseen, by the OSFI. We believe that it is always important to understand that those companies are free to look for their reinsurers elsewhere. Of course, we have less information about the solvency of insurers from elsewhere, about whether they go to the capital markets to make commitments in the event of a disaster, for example. Once again, we have less information on that. In a way, that is the compromise we have to make.

Senator Bellemare: My question is about something other than pension funds; it is about the international financial system.

I have been asking myself this question since 2007 and I have never been able to find an answer. It occurs to me that, in your position, with your trips to Basel, you might be able to answer my question.

You will recall all the financial difficulties we had in Canada in 2007. I was in Quebec at the time and, in the course of a parliamentary committee, we were questioning some of the people involved. One of the questions we asked in 2007 was about the ABCP, the asset-backed commercial paper and about the whole matter of the securitization of assets. At the time, the Bank of Canada did not understand commercial paper. I asked myself at the time how it could have flown under the radar.

Let me ask the question, because, earlier you said something very, very important. You said that you were checking to find out what cannot be seen.

Mr. Rudin: Yes.

Senator Bellemare: Today, could a financial innovation like that fly under the radar of national and international oversight?

Mr. Rudin: Let me say two things about that. First, I hope not. I think we learned our lesson in 2007-2008 and our oversight is now greater and more rigorous as we try to avoid similar gaps in our knowledge.

That said, it is one of the reasons why I told you that little story about the inability to see the warning signs or possibly perhaps to not understand them. In the Bank of Canada's Financial System Review, there were at least two, possibly three articles on the ABCP being issued by organizations that were not banks. The last of them was published, I remember it very well, in June 2007, before the freeze in the market, that is. The article very clearly explained the problem with, and the fragility of, the system.

I read the article in June 2007, but I did not realize the scale of the problem. The information was there, the signs were there, but, at the time, I did not see them. Perhaps it was because of my lack of experience, but it was also because there were some unusual aspects. That is why my answer to Senator Black was yes. Each day, I assume that there is something to be found and that could be overlooked. We must always be mindful of the hypothesis that

d'assurance ont souvent l'option de faire affaire avec une filiale qui est supervisée ou surveillée par le BSIF. Nous croyons qu'il est toujours important de savoir que ces sociétés ont la liberté de chercher leur réassurance ailleurs. Bien sûr, on a moins d'information en ce qui concerne la solvabilité des assureurs d'ailleurs, à savoir s'ils vont sur les marchés de capitaux pour faire des obligations, par exemple, en situation de catastrophe; encore une fois, on a moins d'information à ce sujet. C'est en quelque sorte le compromis que nous devons faire.

La sénatrice Bellemare : Ma question touche un autre sujet que celui des fonds de pension; elle concerne le système financier international.

Il y a une question que je me pose depuis 2007 et à laquelle je n'ai jamais eu de réponse. Je me suis dit que, dans votre position, vous qui allez à Bâle, vous seriez peut-être en mesure de répondre à ma question.

Au Canada, en 2007, vous vous souviendrez de tous les déboires financiers qu'on a vécus. À l'époque, je me trouvais au Québec, et on questionnait, dans le cadre d'une commission parlementaire, les intervenants. Dans une question, on parlait, en 2007, des PCAA, des papiers commerciaux adossés des actifs et de toute la titrisation des titres. À ce moment-là, la Banque du Canada ne comprenait pas ces papiers commerciaux. Je me suis alors demandé s'il était possible que ce soit passé sous le radar.

Je vous pose la question, parce que, plus tôt, vous avez dit quelque chose de très, très important. Vous avez dit que vous vérifiez pour savoir ce qu'on ne voit pas.

M. Rudin : Oui.

La sénatrice Bellemare : Aujourd'hui, une telle innovation financière peut-elle passer sous les radars de la supervision nationale et internationale?

M. Rudin : Je dirai deux choses à ce sujet. Premièrement, j'espère que non. Je crois que nous avons appris notre leçon en 2007-2008, et que nous faisons une surveillance beaucoup plus rigoureuse et accrue pour tenter d'éviter de telles lacunes dans nos connaissances.

Ceci étant dit, c'est l'une des raisons pour laquelle je vous raconte cette petite histoire sur l'inaptitude de voir les signes précurseurs ou peut-être la possibilité de ne pas les comprendre. Il y avait au moins deux, peut-être trois articles, dans la revue du système financier de la Banque du Canada, au sujet des PCAA émis par les organismes non bancaires. Le dernier a été publié, et je me souviens très bien, en juin 2007, soit avant le gel dans le marché. L'article expliquait très clairement le problème et la fragilité du système.

J'ai lu cet article en juin 2007, mais je n'avais pas réalisé l'ampleur du problème. L'information était là, il y avait des signes, mais, à l'époque, je ne les ai pas vus. C'était peut-être par manque d'expérience, mais c'était aussi parce qu'il y avait des aspects insolites. C'est la raison pour laquelle ma réponse au sénateur Black a été oui. Chaque jour, je présume qu'il y a quelque chose à trouver et à côté de laquelle on pourrait passer. Il

we might miss something. We then have to rely on different approaches in order to forearm ourselves against a financial crisis where the superintendent, or anyone else, might not recognize the problem or the warning signs that would keep us ahead of it.

Senator Bellemare: I am going to read that article. Thank you very much.

[English]

The Chair: Mr. Rudin, you have been succinct, direct and transparent, and you have answered our questions very clearly. That's a characteristic that I know this committee enjoys very much. I know I speak on behalf of every member of the committee wishing you all good wishes for your new position as superintendent, and we are delighted with your appearance today. We look forward to your appearance sometime in the future again.

Mr. Rudin: My thanks to all of you.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, November 6, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m. to study Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act.

[Translation]

Barbara Reynolds, Clerk of the Committee: Honourable senators, I see we have a quorum. As clerk of the committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of the chair and the deputy chair, and to preside over the election of an acting chair.

[English]

I am ready to receive a motion to that effect.

Senator Black: I nominate Senator Tkachuk, please.

Ms. Reynolds: Thank you. Are there any other nominations?

It was moved by the Honourable Senator Black that the Honourable Senator Tkachuk do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

Ms. Reynolds: I declare the motion carried and invite the honourable Senator Tkachuk to take the chair.

Senator David Tkachuk (*Acting Chair*) in the chair.

faut toujours garder en tête l'hypothèse qu'on risque de manquer quelque chose. Il faut alors se fier à d'autres approches dans le but de se prémunir contre une crise financière pour laquelle le surintendant ou d'autres personnes ne reconnaîtraient pas le problème ou les signes avant-coureurs afin de garder une bonne longueur d'avance.

La sénatrice Bellemare : Je vais lire l'article. Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président : Monsieur Rudin, vous avez été succinct, direct et transparent, vous avez répondu à nos questions très clairement. Je sais que les membres du comité apprécient beaucoup ces qualités. Je sais que tous les membres du comité joignent leur voix à la mienne pour vous souhaiter beaucoup de succès à votre nouveau poste de surintendant; nous sommes ravis que vous ayez comparu devant nous aujourd'hui. Nous avons déjà hâte à vos futures comparutions.

M. Rudin : Je vous remercie tous et toutes.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 6 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier le projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada.

[Français]

Barbara Reynolds, greffière du comité : Honorables sénateurs, il y a quorum. En tant que greffière du comité, il est de mon devoir de vous informer de l'absence inévitable du président et de la vice-présidente, et de présider à l'élection d'un président suppléant.

[Traduction]

Je suis prête à recevoir une motion à cet effet.

Le sénateur Black : Je propose le sénateur Tkachuk.

Mme Reynolds : Merci. Y a-t-il d'autres mises en candidature?

L'honorable sénateur Black propose que l'honorable sénateur Tkachuk soit élu président du comité. Vous plaît-il, messieurs et mesdames les sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

[Français]

Mme Reynolds : Je déclare la motion adoptée, et j'invite l'honorable sénateur Tkachuk à prendre place au fauteuil.

Le sénateur David Tkachuk (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

[English]

The Acting Chair: Good morning, honourable senators. Welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. It's the first meeting today on Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act.

This bill amends the statute governing the corporation known as the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada so that it may continue to call regular and special meetings under the act despite certain provisions of the Canada Not-for-profit Corporations Act.

Our witness today is Mr. John Kendall, Solicitor for the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada.

Mr. Kendall, I understand that you have a short opening statement.

John J. Kendall, Solicitor, Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada: Good morning. Thank you very much for allowing me to attend here this morning.

The Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada was originally incorporated under its prior name in 1885 by a special act of Parliament. It is one of the synods of the Evangelical Lutheran Church in Canada, which is also a creature of a special act of Parliament.

The synod has approximately 190 congregations in Quebec, Ontario, New Brunswick and Nova Scotia, and holds biannual meetings of 400 delegates and has done so for about three decades. One of the prime reasons for holding biannual meetings is the cost both to the delegates and of the synod, otherwise having meetings more frequently.

The new provisions of the Canada Not-for-profit Corporations Act under Part 19, section 294, would make the corporation subject to subsections 160(1) and 168(1), requiring the holding of annual meetings or the holding of annual meetings if so ordered by a court.

The Evangelical Lutheran Church in Canada was specifically exempted from those provisions by section 323 of the act. Both the Eastern Synod and the Evangelical Lutheran Church in Canada under their statutes enjoyed exemption from section 102 of the Canada Corporations Act requiring the holding of annual meetings or of the holding of court-ordered annual meetings.

What the Eastern Synod is seeking is to have a provision, the same provision that is enjoyed by the Evangelical Lutheran Church in Canada and that the synod enjoyed under its previous provisions dealing with the Canada Corporations Act, exempting it from the requirement of having annual meetings or court-

[Traduction]

Le président suppléant : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Soyez les bienvenus au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous tenons aujourd'hui notre première séance pour étudier le projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada.

Le projet de loi modifie la loi qui régit la personne morale constituée sous la dénomination « Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada » afin que celle-ci puisse continuer à convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires au titre de cette loi malgré certaines dispositions de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Le témoin que nous entendrons aujourd'hui est M. John Kendall, solliciteur du Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada.

Monsieur Kendall, je crois que vous avez préparé une courte présentation à notre intention.

John J. Kendall, solliciteur, Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada : Bonjour. Merci beaucoup de me permettre de m'adresser à vous ce matin.

Le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada a été incorporé en 1885 en vertu d'une loi spéciale du Parlement. C'est l'un des synodes de l'Église évangélique luthérienne au Canada, qui a elle aussi été créée par une loi spéciale du Parlement.

Le Synode de l'Est compte environ 190 congrégations réparties au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et tient depuis quelque trois décennies une assemblée biennale à laquelle participent environ 400 délégués. Si le synode tient une assemblée tous les deux ans, c'est avant tout par souci d'économie, tant pour lui que pour les délégués, autrement les réunions seraient plus fréquentes.

Les nouvelles dispositions inscrites à l'article 294 de la partie 19 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif assujettiraient la personne morale aux paragraphes 160(1) et 168(1), ce qui l'obligerait à tenir des assemblées annuelles ou à tenir une assemblée si une cour le lui ordonnait.

Or, l'Église évangélique luthérienne au Canada a été spécifiquement exemptée de ces dispositions à l'article 323 de la loi. En vertu de leur loi constitutive, tant le Synode de l'Est que l'Église évangélique luthérienne au Canada ont bénéficié d'exemptions à l'égard des dispositions de l'article 102 de la Loi sur les corporations canadiennes les obligeant à tenir une assemblée annuelle ou autorisant une cour à en convoquer une.

Ce que le Synode de l'Est demande, c'est une disposition lui permettant d'être exempté lui aussi de l'obligation de tenir des réunions sur une base annuelle ou à la demande d'une cour — soit la même disposition que pour l'Église évangélique luthérienne au Canada —, un privilège que lui conféraient antérieurement les

ordered annual meetings, and the wording is there in front of you. It's the same wording that was put in section 323 of the act exempting the Evangelical Lutheran Church in Canada.

The Acting Chair: Thank you, Mr. Kendall.

Are there any questions?

Senator Black: I have two quick questions, if I may.

Thank you very much for that presentation. We're talking here about the Eastern Synod. Is there a western synod?

Mr. Kendall: Yes.

Senator Black: Does this problem apply to the western synod as well?

Mr. Kendall: I'm not sure because we don't act for the western synod. I'm not sure about its incorporating statute.

Senator Black: I would have assumed it would be the same.

Mr. Kendall: It could be. I don't know. I apologize. I don't know anything about the western synod.

Senator Black: I'm just thinking from a practical point of view. When we approve this for the Eastern Synod, and I assume this will happen, are we then going to have to deal with the northern synod, the western synod and the southern synod? You don't know.

Mr. Kendall: I don't know. I apologize. I don't represent them. I do not know even how section 323 came about.

Senator Black: Refresh my memory.

Mr. Kendall: That was the exemption for the synod itself — sorry, the Evangelical Lutheran Church in Canada, because we don't act for them.

Senator Black: This application that you're making, does it enjoy the support of your members?

Mr. Kendall: Yes, it does.

Senator Black: Can you give us any support for that position?

Mr. Kendall: It's through the representation I've had through the bishop, Bishop Michael Pryse, they right now hold the biannual meetings and it is definitely supported.

Senator Black: By the membership or by the clergy?

Mr. Kendall: By the membership and the clergy. The delegates are composed of one lay member and one clergy member from each congregation.

Senator Black: Thank you very much.

The Acting Chair: Basically, this maintains the status quo?

Mr. Kendall: Yes.

The Acting Chair: Are there any other questions?

dispositions la concernant dans la Loi sur les corporations canadiennes. C'est le même libellé que pour l'article 323 de la loi exemptant l'Église évangélique luthérienne au Canada.

Le président suppléant : Merci, monsieur Kendall.

Y a-t-il des questions?

Le sénateur Black : J'ai deux courtes questions à poser, si vous me le permettez.

Merci beaucoup pour votre exposé. Nous parlons ici du Synode de l'Est. Y a-t-il un Synode de l'Ouest?

M. Kendall : Oui.

Le sénateur Black : Ce problème s'applique-t-il à lui aussi?

M. Kendall : Je ne saurais vous dire, car nous ne le représentons pas. Je ne suis pas au fait de sa loi constitutive.

Le sénateur Black : J'aurais cru qu'elle fut la même que pour votre organisation.

M. Kendall : C'est peut-être le cas. Je ne le sais pas. Je m'excuse. Je ne sais rien du Synode de l'Ouest.

Le sénateur Black : J'essaie seulement de penser en termes pratiques. Si nous approuvons cela pour le Synode de l'Est — et je crois que c'est ce qui arrivera —, faudra-t-il régler cette même question pour les synodes du Nord, de l'Ouest et du Sud? Vous ne pouvez pas me répondre.

M. Kendall : Je ne le sais pas et je m'en excuse. Je ne les représente pas. Je ne sais même pas ce qui a motivé l'article 323.

Le sénateur Black : Rafraîchissez-moi la mémoire.

M. Kendall : C'était l'exemption pour le synode — euh... non, pour l'Église évangélique luthérienne au Canada, car nous ne les représentons pas.

Le sénateur Black : La demande que vous faites a-t-elle l'appui de vos membres?

M. Kendall : Oui, elle l'a.

Le sénateur Black : Pouvez-vous nous en dire plus?

M. Kendall : Cela s'est fait grâce aux représentations que j'ai eues par l'intermédiaire de l'évêque, l'évêque Michael Pryse. Ils tiennent présentement leurs réunions biennales, et c'est une position qui est définitivement appuyée.

Le sénateur Black : Par la communauté ou le clergé?

M. Kendall : Par la communauté et par le clergé. Les délégués comptent un membre ordinaire et un membre du clergé par congrégation.

Le sénateur Black : Merci beaucoup.

Le président suppléant : Essentiellement, il s'agit de maintenir le statu quo?

M. Kendall : Oui.

Le président suppléant : Avez-vous d'autres questions?

If no other questions, we're going to go to the next item on the agenda, which is clause-by-clause consideration.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1001, An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act?

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Carried.

Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Carried.

The Acting Chair: Carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Acting Chair: Is it agreed that I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Agreed.

Thank you very much. It will be done this afternoon.

(The committee adjourned.)

S'il n'y en a pas, nous allons passer au prochain point à l'ordre du jour, qui est l'étude article par article du projet de loi.

Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-1001, Loi modifiant la Loi sur le Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada?

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président suppléant : L'étude du préambule est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président suppléant : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président suppléant : Adopté.

Le préambule est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président suppléant : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : Adopté.

Les membres du comité souhaitent-ils examiner les observations annexées au rapport?

Des voix : Non.

Le président suppléant : Plaît-il au comité que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : Oui.

Le président suppléant : D'accord.

Merci beaucoup. Ce sera fait cet après-midi.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, November 5, 2014

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Jeremy Rudin, Superintendent.

Thursday, November 6, 2014

Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada:

John J. Kendall, Solicitor.

TÉMOINS

Le mercredi 5 novembre 2014

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

Jeremy Rudin, surintendant.

Le jeudi 6 novembre 2014

Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada :

John J. Kendall, solliciteur.